

COLLECTIVITÉ  
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims  
Canton de Fismes-Montagne de  
Reims

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du mardi 11 février 2020

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2020 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

## Nombre de conseillers :

en exercice	11	<b>Présents</b> : Jean MICHEL, Gérald MABILE, Pierre CARRE, Michel BACARISSE, Philippe LEVEAUX, Thierry PROLA, Grégoire MAZZINI, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN.
présents	10	<b>Absent excusé</b> : Xavier CULEUX. qui donne pouvoir à Michel BACARISSE.
votants	11	<b>Secrétaire de séance</b> : Gérald MABILE
Délibération n°	3/2020	

## Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2019.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 11 février 2020, le compte administratif 2019, qui présente un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) d'un montant de **126 589.84 €**,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de **62 664.18 €**
- un solde de restes à réaliser de **- 24 559.00 €**

N'entraînant aucun besoin de financement.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020,

Considérant que le budget 2019 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement compte (021) de 67 041.00 €,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2020, le résultat comme suit :

**Report en section de fonctionnement**

(ligne 002 en recettes)

**126 589.84 €****Report en section d'investissement**

(ligne 001 en recettes)

**62 664.18 €**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Courcelles-Sapicourt, le 11 février 2020

Le Maire,

Patrick DAHLEM

